

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 18 AOÛT 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	12	12 + 4 pouvoirs

Date de convocation
12 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit août à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Séverine HUSSON, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Guillaume ÉTÉVÉ pouvoir donné à Sébastien FRESSE, Jean-Claude ROMARY pouvoir donné à Christine MEYER, Frédérique SIMONIN pouvoir donné à Marie-Claude CARDOT, Christian BOURGAUX pouvoir donné à Dominique ROUSSEAU.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenant au marché Gros œuvre Démolition du Projet Intergénérationnel
N° de délibération : 49_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	4	16	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune mène des travaux pour la création du projet intergénérationnel.

Il est nécessaire de valider un avenant au marché initial pour le lot 02a-2 Démolition Gros Œuvre, le marché avait pour montant 364 255.88€ HT soit 437 107.06€ TTC. L'avenant est composé d'un devis N°4562. Il a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires suivants :

- Dépose du dallage en pavés
- Dallage en béton armé conforme au DTU 13.3 compris treillis soudé, finition tirée à la règle ep 13 cm compris fond de forme finition surfacée

Pour donner suite à cette modification, M. le Maire a signé un avenant d'un montant de 3 858.56€ HT soit 4 630.27€ TTC. Le marché s'élève donc désormais à 400 408.14€ HT soit 480 489.77€ TTC.

Après toutes ces explications, le Maire propose donc à l'assemblée municipale :

- **DE REGULARISER** l'avenant n°3 avec l'entreprise CHEVRIER CONSTRUCTION
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 19 août 2025
Marcel TEDESCO,
Maire

